



**PRÉFET  
DES LANDES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## AVIS D'ALERTE MÉTÉO

à Mont-de-Marsan, le 22 octobre 2025

S.I.D.P.C.

N° téléphone standard préfecture : 05.58.06.58.06

**VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE ORANGE**  
**AVIS D'ALERTE VAGUES-SUBMERSION**

### Destinataires :

– tous les maires des communes du littoral  
– SIDPC, DDPN 40, ONF, SDIS 40, CMIR SO, SMGBL, SMLL, Landes attractivité, CD40, Sous-Préfecture DAX, BESR, BREC, DDTM 40, DDETSPP 40, ENEDIS, SNCF COGC, ARS 40 et 33, DREAL 40, DMD/BA 118, DSDEN40, OFB, SNCF (COGC), GGD 40, EMZD, LA POSTE, DRAC, GESTIONNAIRES AUTOROUTES A63 et A65, STANDARD PREF 40, Capitainerie Capbreton et Port Bayonne

La préfecture des Landes vous informe que le département, au vu des informations transmises par Météo France et conformément au plan d'alerte météorologique est placé en état de **VIGILANCE ORANGE** pour le phénomène de **VAGUES-SUBMERSION** pour l'ensemble des communes du littoral landais.

**Période : à compter du jeudi 23 octobre 2025 à 04h00**

### Commentaire :

En lien avec la tempête Benjamin, dans un régime de traîne active, les vents forts d'Ouest à Nord-Ouest se renforcent dans le Golfe de Gascogne dans la nuit de mercredi à jeudi. Ces vents forts d'Ouest à Nord-Ouest génèrent de très fortes vagues et une surélévation temporaire du niveau de la mer (surcote).

Dans un contexte de marée de vive-eau, la conjonction de niveaux marins élevés et de fortes vagues risque d'engendrer des submersions marines par franchissement de paquets de mer sur les zones exposées du littoral des départements placés en vigilance "vagues-submersion".

### Consignes de comportement :

- Je me tiens informé auprès des autorités ;
- Je ne prends pas la mer ;
- Je m'éloigne des côtes et des estuaires ;
- Je me tiens informé et je localise mon kit d'urgence ;
- Je protège les biens qui peuvent être inondés ;
- Je rejoins le plus haut point possible ou me réfugie en étage, en dernier recours sur le toit.

Il est demandé aux maires d'appliquer les consignes du plan départemental météo.

Il vous est demandé d'informer la préfecture des Landes de toute situation particulière en lien avec cet épisode météorologique.

Pour le préfet et par délégation,  
le sous-préfet, directeur de cabinet,

Arnaud BOURDA